

CONGRÈS DE LA FSU:

Contre le soutien (à peine) critique de la direction de la FSU aux réformes du gouvernement, construire un grand courant oppositionnel pour que le syndicat soit un outil réellement utile aux luttes

Le congrès de la FSU s'est tenu dans un contexte très particulier. D'une part, le gouvernement et le patronat mènent une vaste offensive contre les conquêtes des travailleur/ses. Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement venait de publier son décret sur les rythmes scolaires (le 27/01), allait présenter son projet de loi d'orientation sur l'école (qui sera débattu à l'Assemblée à partir du 11/03) et, peu après, son projet de loi concernant l'enseignement supérieur et la recherche, dit Fioraso, du nom de la ministre correspondante. De l'autre, les résistances à cette politique réactionnaire se développent. Le congrès de la FSU se réunissait en pleine mobilisation dans l'enseignement primaire : après la grève historique du 22 janvier à Paris, c'est au niveau national que, le 12 février, plus de 60% des professeur-e-s des écoles, ainsi que des personnels territoriaux et des animateurs/trices, étaient en grève contre le décret sur les rythmes scolaires. Cette lutte possède une grande importance politique : une victoire des professeur-e-s des écoles contre Peillon montrerait à tous les travailleur/ses qu'il est possible d'infliger des défaites à ce gouvernement. Vu son influence dans le secteur, la position de la FSU est décisive. Comment le congrès allait-il donc se positionner ?



Photos du congrès de la FSU à Poitiers (source : <http://sdo1.fsu.fr/>)

Si les réformes de Sarkozy ont provoqué une régression, pourquoi refuser d'exiger leur abrogation ?

De belles paroles ...

Bien sûr, la FSU a réaffirmé son « *projet d'école progressiste et émancipateur* », qui doit contribuer à « *combattre les inégalités, à prioriser la mixité et la laïcité* », « *permettre à tous les jeunes de s'épanouir et de se construire* », soulignant qu'il faut pour cela « *des moyens suffisants* ». Elle dénonce « *les politiques éducatives* » de la période 2007-2012, guidée selon elle par « *une orientation néolibérale* » et critique « *une régression organisée par des réformes en rafales* »¹. Il est frappant que la direction de la FSU choisisse de limiter cette critique à la période 2007-2012, alors que l'UMP est au pouvoir depuis 2002 ; en particulier, la loi Fillon qui est un point d'appui

¹ Citations extraites du texte du thème 1, adopté par le congrès.

central de l'offensive actuelle, n'est pas dénoncée². Mais le problème le plus grave est qu'elle refuse de tirer les conclusions pratiques qui s'imposent. Si la réforme des programmes de 2008 dans le primaire, le démantèlement des RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficultés), l'école du socle, la mise en place du LPC (Livret Personnel de Compétences) dans le primaire et au collège, l'introduction et l'extension du Contrôle Continu et Contrôle en Cours de Formation pour l'obtention du bac, la réforme du lycée, la réforme du Bac Pro 3 ans, la mise en place des établissements ECLAIR, les contrats d'objectifs, la LRU, le Pacte sur la Recherche, etc., sont bien des « réformes régressives, » alors, en toute logique, elle devrait en demander l'abrogation.

mais en pratique le refus de combattre la politique d'Hollande-Ayrault-Peillon

Mais la direction s'y est obstinément opposée. Avec quels arguments ? Elle n'en avait pas vraiment, sinon de dire que revendiquer l'abrogation, ce serait être partisans du statu quo ou, pire, du retour en arrière. Cette objection ne tient pas la route. Tout d'abord, la FSU demande tout de même l'abrogation de certaines mesures du gouvernement précédent, comme la loi de mobilité dans la Fonction Publique. Alors pourquoi pas des autres mesures qu'elle estime aussi régressives ? L'abrogation d'une régression, ce n'est sans doute pas suffisant, mais c'est un premier pas dans le bon sens et cela peut être un levier pour enclencher la mobilisation. Le fond du problème, c'est qu'exiger l'abrogation de ces réformes, cela conduirait inévitablement à engager le combat contre le gouvernement Hollande-Ayrault qui, loin de vouloir les supprimer, entend au contraire s'appuyer dessus, pour poursuivre l'offensive d'adaptation de l'école aux besoins du capital.

La loi d'orientation sur l'école : amendements ou retrait ?

La direction de la FSU analyse les projets du gouvernement en disant en gros qu'ils partent de bons principes, mais qu'ils sont trop timorés dans leur rupture avec l'ère Sarkozy et que les avancées sont trop floues ou remises à plus tard. Cette analyse est foncièrement fautive.

De beaux principes creux

La direction de la FSU confond sciemment les principes creux affichés par le gouvernement pour essayer de légitimer sa politique avec ses motivations réelles. On peut s'en convaincre tout d'abord en regardant la liste de ces « *principes positifs* » dont la direction de la FSU se félicite : « *une 'priorité à l'éducation'* », « *une réaffirmation du rôle de la maternelle* », « *une formation des enseignants plus développée* », « *la laïcité comme principe fondateur* », « *la prise en compte de la dimension culturelle des enseignements* »³ Or, Sarkozy affirmait lui aussi le principe « *priorité à l'éducation* » : "*Je veux faire dans les cinq ans qui viennent de l'école une priorité*" (le 27/02/2012). Personne ne s'en réjouissait parmi nous, car nous savions en quel sens cela avait été et continuerait d'être pour lui une priorité ! Sarkozy n'avait que le mot « *laïcité* » à la bouche, tout en maintenant le financement de l'État aux écoles confessionnelles, comme le fait encore aujourd'hui Hollande. Quant aux deux autres principes, ils sont contredits par le contenu concret des projets du pouvoir « *socialiste* ».

Des attaques bien réelles

La direction de la FSU pointe au mieux de simples risques potentiels ou, au pire, des flous qui pourraient être éclaircis selon elle dans un sens positif ou négatif au moment de prendre les décrets d'application de la loi. Elle prétend ainsi, d'une part, légitimer son abstention scandaleuse⁴ lors de la présentation du projet de loi devant le Conseil Supérieur de l'Éducation, abstention sur laquelle Peillon s'est empressé de s'appuyer pour dire qu'une large majorité approuvait son projet et que

² Cette question a été explicitement soulevée dans plusieurs congrès départementaux de la FSU, mais la direction nationale a rejeté la proposition d'étendre la critique des réformes au-delà de l'année 2007. C'est déjà en soi tout un programme...

³ Extraits du texte adopté par le congrès sur le Thème 1.

⁴ Cela avait suscité des réactions critiques de plusieurs sections départementales de la FSU, qui n'ont pas cependant mené de combat sur ce point ou, au moins dans cette logique, au cours du congrès.

seule une toute petite minorité était contre. Elle cherche ainsi, d'autre part, à justifier de poursuivre encore pendant des mois les « concertations » avec le ministre : les prétendus « bougés » espérés de ces concertations servent de prétexte au refus d'informer les personnels de ces attaques et d'engager la lutte contre ses projets réactionnaires.

Le projet de loi d'orientation sur l'école s'inscrit pleinement dans la logique de la politique menée de 2002 à 2012. Mais depuis le 6 mai 2012, la direction de la FSU fait mine de ne plus se souvenir des analyses assez avancées des attaques capitalistes contre l'école réalisées avant le 6 mai 2012 par l'Institut de Recherche de la FSU et synthétisées dans son livre *La nouvelle école capitaliste*. Sans être exhaustif, voici quelques éléments de continuité :

- Tout d'abord, il ne remet pas en cause les contre-réformes précédentes. En particulier, il maintient la logique des compétences et du socle commun, condamnée par la FSU dès avant la loi Fillon de 2005 (précision importante, car certains dirigeants ont essayé de faire croire que la FSU n'aurait condamné que le « socle Fillon » et pas la logique du socle en général), car c'est celle de l'école à deux vitesses. De ce point de vue, l'adjonction des mots « *et de culture* », après « *socle commun de connaissances, de compétences* » ne change rien à l'affaire. D'une part, il y a toujours un dualisme entre le socle minimal et les programmes complets, qui ne manquera pas d'aggraver les inégalités entre les enfants issus de milieux socio-culturels favorisés et les autres. D'autre part, la logique des compétences est utilisée contre les qualifications et les diplômes nationaux pour casser la reconnaissance de droits collectifs pour les travailleur/ses dans les conventions collectives et imposer ainsi une individualisation qui atomise le prolétariat, affaiblit sa capacité de résistance et permet de faire passer plus facilement des régressions.

- En outre, le projet de loi d'orientation s'inscrit explicitement dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. Certes, la direction de la FSU a affirmé son opposition à cet acte III, mais là encore refuse d'en tirer les conséquences concrètes. Pourtant, le projet de loi vise, notamment avec les Projets Educatifs Territoriaux à une territorialisation de l'enseignement, c'est-à-dire un éclatement de son cadre national et à la mise de l'enseignement sous tutelle des pouvoirs locaux, qui porte atteinte à l'égalité de droits entre les élèves. Le décret sur les rythmes scolaires met d'ailleurs les Projets Educatifs Territoriaux (PET) au centre de son offensive⁵.

- En troisième lieu, le projet de loi accroît le pouvoir du patronat sur l'enseignement, notamment :

- α) en transférant la gestion de la carte des formations professionnelles aux régions, qui décideraient des ouvertures et fermetures de section « *après consultation des branches professionnelles* » ;

- β) en permettant la présence de chefs d'entreprise dans les CA des collèges et lycées à l'initiative des collectivités territoriales ;

- γ) en permettant aux entreprises d'utiliser les locaux et les installations des lycées en dehors des heures de cours (le soir, le week-end et pendant les vacances) ;

- δ) en étendant les « *parcours de découverte professionnelle* » et la possibilité de stages en entreprise à tout le collègue.

- Enfin, il menace les statuts des personnels par le projet de transfert des Conseillers/ères d'Orientations psychologues aux régions et par la mise en place d'un conseil commun école-collège.

- Quant à la formation des enseignant-e-s (dont le projet de loi ne fixe que le cadre), le gouvernement n'est pas revenu à une première année d'exercice du métier avec une décharge de service de 9h pour les agrégés et de 10h pour les certifiés, mais n'a concédé que 3h de décharge. Mais surtout, il remplace le référentiel de compétences élaboré par le précédent gouvernement par un autre encore plus contraignant, dont la fonction sera d'opérer un tri idéologique des enseignants et un instrument pour justifier les refus de titularisation, dont le nombre va croissant. Et cela annonce

⁵ Sur ce point, on peut consulter le riche dossier de presse du Ministère de l'Education Nationale expliquant très clairement le sens du décret et le rôle central des PET. Les journalistes aux ordres, trop occupés à relayer la propagande du pouvoir sur le corporatisme et l'égoïsme des professeur-e-ss des écoles, semblent ne pas avoir pris le temps de le lire...

une nouvelle « réforme » des concours qui va encore davantage les vider de leur contenu disciplinaire.

Comment la direction de la FSU peut-elle conclure son analyse par « *la FSU devra être vigilante et peser pour des réformes allant dans le sens de son projet éducatif* »⁶ ? Comment peut-elle ne pas constater avec évidence la contradiction entre son projet éducatif et son projet de loi ? Comment peut-on vouloir l'amender, comme y appelle explicitement la direction du SNES⁷ ? Comment peut-elle se refuser à en demander le retrait ?

Décrets sur les rythmes scolaires : « *réécriture* » ou abrogation ?

La question du décret sur les rythmes scolaires en primaire est encore plus brûlante. Elle est la première traduction concrète de la politique de l'éducation du gouvernement Hollande-Ayrault. Elle suscite un rejet extrêmement massif. Sud-Education, la CGT Educ'Action, FO, la FAEN et la CNT demandent l'abrogation du décret Peillon. Là où de véritables AG de professeur-e-s des écoles se sont réunies, elles se sont prononcées pour l'abrogation du décret, tout en mettant en avant d'autres revendications vitales : abrogation du LPC, recrutement massif, rétablissement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés, etc.⁸ Contre la volonté des personnels mobilisés, le texte adopté par le congrès affirme que celui-ci « *doit être réécrit (...) : les conseils d'école doivent être consultés et les possibilités dérogatoires élargies* »⁹ ! La direction tente de justifier cet accompagnement de la réforme en accusant les partisans de l'abrogation d'être pour le *statu quo*. C'est faux : la condition pour imposer les revendications, c'est d'obtenir l'abrogation du décret. D'ailleurs, la FSU l'avait jugé suffisamment mauvais pour voter contre lors de sa présentation au Conseil Supérieur de l'Éducation. En refusant d'en exiger l'abrogation et d'appeler à la grève jusqu'au retrait, la direction de la FSU sauve – pour le moment – Peillon, très en difficulté face à la forte contestation. En outre, il ne s'agit pas simplement de mots dans une résolution de congrès. La direction du SNUIPP (premier syndicat du premier degré, membre de la FSU) a ainsi réuni de façon improvisée en plein milieu du congrès un Secrétariat national du SNUIPP où les chefs ont expliqué que le décret n'était pas si mauvais que cela, qu'il ne fallait surtout pas exiger son abrogation, que ce n'est pas sur cette base que le SNUIPP avait appelé à la grève le 12 février et qu'il fallait pousser pour des concertations localement. En clair, le texte voté au congrès est un « mandat » donné à la direction du SNUIPP pour utiliser tout son poids afin d'étouffer le mouvement qui monte pour l'abrogation du décret Peillon.

⁶ Citation du texte du thème 1 adopté par le congrès.

⁷ Supplément au n° 727 de l'US, p. 9 : « *Dans l'immédiat, l'enjeu se situe prioritairement dans le débat parlementaire et dans les amendements qui seront proposés par les parlementaires. Il s'agit donc de porter nos attentes et nos exigences auprès des élus et de l'opinion publique afin d'éviter le retour de projets que la concertation a permis d'écartier dans un premier temps* ».

⁸ Ainsi la plateforme adoptée par l'AG parisienne réunissant 400 grévistes le 22 janvier comporte, en plus de l'abrogation du décret Peillon, les revendications suivantes :

- l'arrêt de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau ;
- l'abandon du LPC ; la suppression de l'annualisation du temps de service ;
- la suppression des évaluations nationales ;
- l'arrêt des programmes de 2008 ;
- l'abandon du fichage via base élèves ;
- la baisse des effectifs par classe ;
- le retour des RASED avec des recrutements pour compenser les suppressions des cinq dernières années ;
- le recrutement de PVP à la hauteur des besoins pour remplacer les heures supplémentaires ;
- la création d'un statut de fonctionnaire pour les AVS ;
- la présence d'une ASEM par classe en maternelle ;
- la titularisation et une formation de qualité pour les animateurs des temps périscolaires (BAFA gratuit...).

⁹ Citation du texte du thème 1 adopté par le congrès.

Projet de loi Fioraso : concertations sans fin ou retrait ?

Le projet de loi Fioraso sur l'enseignement supérieur obéit à la même logique générale que la loi d'orientation sur l'école. Elle maintient intacte la LRU et même tels quels ses articles les plus régressifs. Elle va même plus loin puisqu'elle inscrit explicitement comme un objectif central de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de contribuer « à la croissance et à la compétitivité de l'économie, et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins des secteurs économiques et leur évolution prévisible ». L'autonomie des universités, en particulier l'autonomie budgétaire, articulée à la décentralisation, entend en finir avec tout véritable cadre national de l'enseignement supérieur et de la recherche publics. Tout au contraire, il s'agit d'insérer, au sein d'un « schéma régional de l'ESR », des universités autonomes « adaptées à chaque territoire », c'est-à-dire aux exigences du patronat. Pourtant, les exemples abondent de l'extrême nocivité de la LRU. Ainsi, l'université du Havre, au bord de la faillite, a dû supprimer des formations entières pour y échapper. À Paris I, les primes d'excellence représentent 15 postes de Maîtres de Conférence à temps plein. À Strasbourg, 40 000 heures de TD ont dû être supprimées. Pendant ce temps, les budgets de communications des universités explosent. Et la précarité ne cesse de s'étendre. Tout cela force la direction de la FSU à être plus critique dans son analyse du projet de loi. D'autant que le puissant mouvement de 2009 contre la LRU, le Pacte sur la Recherche et le décret sur le statut des enseignants-chercheurs, est encore présent dans toutes les têtes et que la mobilisation contre le projet Fioraso commence à s'organiser. La direction de la FSU affirme qu'« elle combattra » « l'actuel projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche ». La précision l'« actuel » projet de loi signifie qu'elle prétend à nouveau engager les personnels dans l'impasse des concertations et des amendements, au lieu de fixer l'objectif du retrait pur et simple du projet de loi et d'abrogation de la LRU et du Pacte sur la recherche, seules revendications correctes et capables de mobiliser massivement.

Quelle position sur la précarité, les expulsions de sans-papiers, l'intervention impérialiste au Mali et l'accord de flexisécurité ?

Sur les autres sujets, c'est à peu près le même scénario. La direction de la FSU rappelle ses principes généraux, critique les projets comme insuffisants ou parfois dangereux, mais refuse de s'opposer pratiquement à la politique du gouvernement. Bref, elle soutient le gouvernement, non à la façon d'un syndicat jaune se prononçant ouvertement pour les contre-réformes (dans le style de la CFDT), mais à la façon d'un syndicat réformiste (dans le style de la CGT, par exemple). Voici quelques exemples :

- Elle refuse toujours de revendiquer la titularisation immédiate de tous les précaires qui sont plus de 800 000 dans la Fonction Publique ; ils font pourtant le même boulot que les titulaires et la différence de statut ne sert qu'à les payer moins, à les maintenir sous pression, à diviser les personnels entre eux et à affaiblir leur capacité de résistance. De même, elle refuse de demander l'arrêt immédiat de la MAP (Modernisation de l'Action Publique) qui n'est pourtant que le nouveau nom de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), c'est-à-dire l'instrument des suppressions de postes, des restructurations de l'administration et de la généralisation du management privé dans la Fonction Publique. Et, pour couronner l'ensemble, tout en critiquant les CDI dans la Fonction Publique, elle refuse d'en demander l'abrogation ; or, chacun a compris que, comme à France Telecom, la fonction du CDI est de remplacer à terme le statut de fonctionnaire pour la plupart des emplois...
- Elle demande un bilan des actes I et II de la décentralisation, avant de se prononcer sur l'acte III, même si elle s'y déclare a priori opposée ; concrètement, cela veut dire qu'elle refuse de demander le retrait du projet de loi Lebranchu « responsabilité et confiance dans les territoires » qui est pourtant déjà sur la table.
- Elle a refusé d'exiger « l'arrêt » des expulsions de sans-papiers, se bornant à se prononcer timidement pour un « moratoire », alors que Hollande-Valls viennent de battre tous les records de Sarkozy-Guéant, avec 36 000 expulsions en 2012.

- Elle a refusé de demander l'arrêt immédiat de l'intervention impérialiste française au Mali et le retrait des troupes, se prononçant pour un « *désengagement* », c'est-à-dire exactement ce qui est prévu par le gouvernement.
- Elle a critiqué l'accord national interprofessionnel de flexisécurité (ANI) signé par les organisations patronales (MEDEF, CGPME et UPA) et par trois syndicats de salariés (CFDT, CFTC, CGC), tout en y voyant quelques avancées (!). Elle a choisi de se joindre aux mobilisations du 5 mars appelées par la CGT et FO, mais elle refuse de demander le retrait du projet de loi du gouvernement de transcrire cet accord dans la loi et a refusé d'appeler à la grève le 5 mars, alors que le tiers des académies a déjà repris les cours, garantissant ainsi une mobilisation des personnels à peu près nulle dans son secteur.

On le voit, le mot d'ordre de la direction de la FSU, c'est : « pas touche au gouvernement Hollande-Ayrault », alors que cela devrait être : « balayez les contre-réformes de Sarkozy et pas touche aux conquêtes sociales ».

Le Front de Gauche, qui co-dirige la FSU avec le PS et EE-LV, apporte donc lui aussi son soutien (à peine) critique à la politique du gouvernement

La FSU est dirigée par U&A (Unité et Action) (72% des voix environ), une tendance impulsée politiquement par le PS-EE-LV et le Front de Gauche (avec des variations du poids respectifs des uns et des autres selon les syndicats et bien sûr de nombreux/euses militant-e-s qui n'ont pas de carte politique, mais sont influencé-e-s par ces partis). Le congrès a donc offert une leçon politique importante. En effet, on n'a vu au aucun clivage sérieux entre les dirigeant-e-s syndicaux/ales appartenant ou se reconnaissant dans le PS et le Front de Gauche. Tout au contraire, ils gèrent la fédération globalement en bonne entente, avec quelques tensions marginales. On voit donc ici concrètement que le Front de Gauche, loin d'être dans l'opposition à la politique réactionnaire de Hollande-Ayrault — ou, à mi-chemin entre le soutien et l'opposition — la soutient, à grands renforts de critiques verbales et de « dialogue social » mis en œuvre par les directions syndicales qui lui sont liées, lequel constitue un obstacle majeur pour la mobilisation des personnels.

En toute cohérence, les « *députés du Front de Gauche* » ont annoncé qu'ils « *ne voteront pas contre le projet de loi pour la refondation de l'école et décideront s'ils optent pour un vote favorable ou une abstention au vu des débats et d'éventuelles avancées.* » « *On ne s'y opposera pas. Notre vote favorable ou d'abstention sera fonction des débats, des amendements, des avancées qu'on pourra avoir sur ce texte* » a déclaré André Chassaigne, évoquant dans ce texte « *un volontarisme* » et « *une volonté nouvelle pour développer l'Education nationale dans notre pays* »¹⁰.

Les positions des tendances de la FSU au cours du congrès.

La tendance Ecole Emancipée (EE) soutient la direction U&A

La tendance EE (18% des voix environ) est diverse, puisqu'elle regroupe principalement des militant-e-s du Front de Gauche, notamment de la GA¹¹, mais aussi des militant-e-s du NPA et bien sûr des sans-partis influencés par les uns ou les autres. Mais sa direction, dominée par la GA, a apporté un soutien à peu près complet à la majorité U&A au cours du congrès. En effet, elle a co-rapporté sur tous les thèmes et a voté pour les 5 principaux textes soumis par la direction au vote (thèmes 1, 2, 3, et 4, et texte action)¹², suivie par la majorité des délégué-e-s EE au congrès. Cela a permis à la direction d'obtenir près de 90% des voix sur son orientation, c'est-à-dire une très forte

¹⁰ Le JDD, 26/02/2012.

¹¹ GA : Gauche Anticapitaliste, ancien courant du NPA, qui l'a quitté en juin 2012 pour rejoindre le Front de Gauche.

¹² Thème 1 « Éducation, formation, culture et recherche », Thème 2 « le service public et la fonction publique sont une richesse », Thème 3 « En France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et libertés », Thème 4 « Quelle FSU pour quel syndicalisme ? ».

légitimité pour la mettre en œuvre. Inversement, vu son nombre de délégué-e-s, si l'EE décidait de voter contre un texte avec les autres courants minoritaires, la direction U&A ne pourrait pas obtenir la majorité des 70% nécessaire à l'adoption de tout texte dans les congrès de la FSU. Enfin, cela s'ajoute à la décision de la direction de l'EE d'approuver au secrétariat de la FSU la position d'U&A qui voulait que la FSU s'abstienne lors de la présentation du projet de loi d'orientation sur l'école au Conseil Supérieur de l'Éducation (une décision dont elle s'est peu vantée et qui est sans doute loin de faire l'unanimité au sein de l'EE, si l'on en juge par les réactions des camarades EE qui siègent à la CAN du SNES lorsqu'ils l'ont appris !). On ne voit pas comment, dans ces conditions, cette tendance peut se prétendre une opposition à la direction, dont elle constitue en fait le flanc gauche. En effet, elle essaye de gauchir les textes initiaux par son intervention au sein des groupes de rapporteurs sans remettre réellement en cause leur logique générale, c'est-à-dire le refus de combattre les contre-réformes du gouvernement Hollande.

Cependant, par delà l'orientation de la direction de l'EE, il existe en son sein des militant-e-s combatif/ves. Certains d'entre eux/elles, notamment des camarades du NPA, n'ont pas hésité à voter contre deux des textes proposés par la direction de la FSU et donc d'une façon opposée à la majorité de l'EE. En outre, un nombre important des délégué-e-s EE ont voté pour des amendements ou des motions présentés par les courants oppositionnels, montrant qu'ils continuent à avoir des idées différentes de celle de la direction U&A.

URIS (Unité, Revendications, Indépendance Syndicale)

Tendance du POI au sein de la FSU (près de 4% des voix), elle a oscillé entre opposition et soutien critique à la direction de la FSU. Elle a voté contre le texte du thème 1 et celui du thème 4, se sont abstenus sur le thème 2 et ont voté pour le thème 3, c'est-à-dire approuvé un programme socio-économique parfaitement réformiste.

Front Unique

Tendance qui est la projection de groupes politiques dits « justiens » (héritiers du groupe de Stéphane Just, ancien dirigeant du courant « lambertiste », exclu en 1984 de son parti), elle a recueilli un peu plus de 2% des voix et s'est opposée comme toujours frontalement à la direction de la FSU, mais sans aucun souci de se faire entendre, de dialoguer avec les autres délégué-e-s et notamment avec les autres tendances oppositionnelles, préférant comme d'habitude une démarche « identitaire » à l'objectif d'influencer réellement le congrès.

Emancipation

Tendance regroupant des militant-e-s syndicalistes révolutionnaires, des communistes libertaires, des militant-e-s du NPA, du PCF, de groupes oppositionnels au PCF et du PG, très active sur le terrain des luttes, elle a recueilli près de 4% des voix, s'est opposée clairement à la politique de la direction de la FSU et a proposé une orientation alternative, en cherchant à influencer le congrès. Cela s'est matérialisé dans le fait que ses amendements et motions ont obtenu un nombre de voix supérieur à son nombre de délégué-e-s, le plus souvent entre 10% et 27% des voix¹³.

Renforcer l'opposition combative dans la FSU

Des collègues, écoeurés par l'orientation actuelle de la direction, pourraient être tentés de ne plus se syndiquer ou de passer à des syndicats avançant actuellement des mots d'ordre corrects contre le pouvoir. Ce serait, à notre avis, à la fois une erreur et une illusion. D'une part, la FSU est incontournable pour les mobilisations, comme on a encore pu le voir récemment. Dans le primaire, où elle s'est finalement jointe à l'appel du 12 février, sous la pression de sa base, la grève a été très suivie. Dans le secondaire, où le SNES a refusé de suivre, la grève a été malheureusement un échec

¹³ On pourra lire avec profit un compte-rendu exhaustif du congrès dans sa revue, « L'émancipation syndicale et pédagogique », et sur son site, <http://emancipation.fr/>

retentissant. D'autre part, les positions de la FSU ne sont pas figées dans le marbre. Tout au contraire, les événements récents ont confirmé que, sous la pression de sa base, la direction est capable de zigzags brutaux : après avoir participé pendant des mois aux concertations en vue du décret sur les rythmes scolaires, elle a dû, sous la pression de sa base, voter contre le projet de décret au Conseil Supérieur de l'Éducation, puis le SNUIPP a dû appeler à la grève le 12 février, avec le succès que l'on sait, sans être suivi malheureusement par la direction du SNES, ni de la FSU. C'est alors que la pression du pouvoir s'est exercée à plein et que la direction de la FSU a de nouveau pris position contre les personnels demandant l'abrogation du décret Peillon en soutien (à peine) critique au gouvernement. Bref, c'est un enjeu majeur de pousser pour que la FSU rompe avec le gouvernement et aide activement aux luttes contre lui.

Pour cela, il y a urgence à renforcer l'opposition au sein de la FSU. Cela peut se faire par divers canaux, car l'opposition se manifeste sous diverses formes. De notre point de vue, cela passe d'abord par le renforcement de la tendance Emancipation, à laquelle nous participons. Mais il nous semble également que les militants combatifs d'École Emancipée ont aussi un rôle important à jouer en ce sens. Pour commencer, ils auraient sans doute tout intérêt à ouvrir franchement le débat au sein de leur tendance sur les positions choisies par la direction de l'EE et celles qu'il aurait fallu adopter pour constituer un point d'appui à la lutte des personnels. Car il est évident que la direction U&A de la FSU ne sortirait pas de ce congrès avec la même force pour appliquer sa ligne de soutien critique au gouvernement si elle n'avait reçu que 70% des voix et non 90% en moyenne. Cela passe aussi par des motions communes des tendances minoritaires à chaque fois qu'elles sont d'accord sur un point, car il est plus difficile à la direction de résister à un tel front. C'est ainsi, par exemple, que les minorités avaient réussi à empêcher en 2011 la signature par la FSU de l'accord sur la précarité avec le gouvernement.

Aider au renforcement de cette opposition, c'est contribuer au développement des mobilisations sur des mots d'ordre clairs. La priorité aux luttes passera par l'auto-organisation des personnels et le combat pour l'unité des organisations syndicales sur la base des revendications. Dans le primaire, cela signifie concrètement contribuer à la préparation de la grève jusqu'à l'abrogation. Dans les collèges, lycées et universités, cela passe par un travail d'information et la prise d'initiatives pour développer les luttes. Dans l'université, cela implique le combat pour le refus de la loi Fioraso, l'abrogation de la LRU, la satisfaction des revendications. Globalement, il faut tout faire pour la convergence de luttes de la maternelle à l'université, tout en réalisant la jonction avec le privé, notamment contre l'ANI (accord national interprofessionnel). Car il serait naïf de croire que les travailleur/ses du public pourraient laisser le niveau de vie et les conditions de travail des salariés du privé être fortement aggravés, sans être ensuite victimes à leur tour des mêmes mesures de la part du gouvernement PS au service du MEDEF.

Q, S et S.